

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 53 du 13 janvier 1961 :

n° 53

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

13 janvier 1961

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro

31 janvier 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er janvier 1961, les effectifs budgétaires de la Garde Territoriale sont portés de 235 à 245 gradés et gardes territoriaux. En conséquence, est complété comme suit, l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1037 du 6 novembre 1951, fixant les effectifs de la Compagnie de Gardes Cercle et les textes qui l'ont modifié.